

Compte-rendu réunion du Comité de quartier Montrouge Est du jeudi 2 mai 2024 de 18h40 à 20h30

Présents :

Membres de droit : Monsieur Patrice ONDOUA, Président du comité de quartier. Monsieur Jacques MELEDJE, Vice-Président du comité de quartier. Madame Delphine BATALINE, représentante des entrepreneurs du quartier, Madame Dominique ARMANO-PELLAN, représentante de l'association de quartier.

Membres du collège des habitants : Madame Roxana VERMEL, Madame Anne SOURCIS, Madame Marie-Pierre DORVILLE, Madame Marie DESMONS-DOS SANTOS, Madame Sandrine BERNIER, Madame Evin ASLAN, Monsieur Benoit RICHER, Monsieur Jean-Philippe BERNIER, Monsieur Ewen GIBOIRE, Monsieur Julien REMAUD et Madame Hinda HEFAÏSSIA.

Excusés :

Membres du collège des habitants : Madame Alicia BENET, Madame Karen PINOT, Monsieur Christophe BERTHELOT, Monsieur David WIZMAN, Monsieur Luc SORREL-DEJERINE, Madame Chloé MICALLEF et Monsieur Thierry DELAVALLEE.

Absents :

Monsieur Hashim MOHAMED ELTAHIR, Monsieur Michel BARTHELEMY, Monsieur Tum THACH, Monsieur René CADOUEL, Monsieur Dominique CARTERON, Monsieur Renaud DURET et Monsieur Mustapha MARDI.

N.B. :

Membres de droit : Pas encore de représentant pour les commerçants du quartier dans ce comité.

Rappel de l'ordre du jour :

- I. Signature de la charte des Comités de quartier.
- II. Constitution des commissions.
- III. Elaboration du trajet de la balade urbaine.
- IV. Echanges, remarques et questions diverses.

Monsieur Patrice ONDOUA, Président du comité de quartier et Monsieur Jacques MELEDJE, Vice-président du comité de quartier, remercient les membres du comité de quartier de leur présence.

Avant de commencer la séance, les membres du Comité de quartier sont invités à choisir un volontaire pour **rédiger le compte-rendu synthétique de la réunion**. Ce compte-rendu devra être envoyé, par mail, au Pôle Démocratie Participative sous 15 jours. Si aucune personne n'est volontaire, le Pôle Démocratie Participative se chargera de la rédaction du compte-rendu. Madame Sandrine Bernier accepte d'être secrétaire de séance.

Signature de la charte des Comités de quartier.

Les membres du Comité de quartier sont invités à signer la Charte des Comités de quartier. Cette Charte commune aux 6 Comités – qui leur a été présentée lors de la dernière réunion – a été votée lors du Conseil Municipal du 28 mars 2024. Les membres du Comité de quartier pourront noter que le document a été amendé selon les souhaits exprimés par les différents Comités de quartier : 3 absences non excusées et 5 absences consécutives même excusées conduisent à un remplacement.

Circulation de la feuille pour validation de la charte et de l'amendement concernant les absences, tous les comités de quartier ont signé et les absent(e)s du jour signeront la prochaine fois.

Petit rappel : Merci de répondre par retour de mail à la convocation des réunions que ce soit Oui ou Non.

Constitution des commissions.

Les membres du Comités de quartier sont invités à choisir les commissions qui constitueront les axes de travail sur lesquels ils pourront travailler en autonomie. Pour rappel, chaque réunion de commission doit faire l'objet d'un compte rendu à transmettre par mail au Pôle Démocratie Participative et à présenter en séance. Les membres des commissions peuvent solliciter le Pôle démocratie participative pour réserver une salle, rencontrer des élus ou des services de la Ville.

Les coordonnées personnelles des membres du comité doivent être collectées par les propres échanges des membres (circulation d'une page pour prendre les adresses mails et les numéros de téléphone, pour partager ces informations rapidement)

Un tour de table est fait pour savoir ce que chacun ressent par rapport au quartier pour définir les commissions. Voici les sujets évoqués :

- Manque de commerce (fin mai boulangerie de l'autre côté de la N20)
- Parc Jean Moulin, son agrandissement
- Immobilier

- La mobilité (Montbus par exemple)
- Petite enfance, écoles
- Structure sociale du quartier (IN LI)
- Agir sur les points négatifs (différentes nuisances, bruits, N20)
- Activités culturelles et de loisirs (salles des pongistes vieillissantes, salle de danse)
- Rencontrer le Conseil Général pour la RN20 avant les travaux de 2030
- Stationnement (moto, circulation, bus de tourisme)
- Ramassage des encombrants
- Handicap et population sénior
- Lien entre les entreprises
- Besoin de plus d'espaces verts

Règles d'organisation des commissions qui vont être votées :

- Au moins une réunion entre chaque comité de quartier ;
- Une salle à disposition à demander (disponible en mairie) ;
- Compte rendu à envoyer au pôle de démocratie participative pour ajout à l'ordre du jour de la prochaine réunion de comité de quartier.

Les comptes rendus des anciennes commissions sont en ligne sur le site jeparticipe.ville-montrouge.fr

Les 4 commissions définies sont :

- Mobilité et accessibilité (Dominique ARMANO-PELLAN, Sandrine BERNIER, Jean-Philippe BERNIER et Ewen GIBOIRE).
- RD920 (Anne SOURCIS, Marie-Pierre DORVILLE, Jean-Philippe BERNIER et Julien REMAUD).
- Jeunesse (Delphine BATALINE, Marie DESMONS-DOS SANTOS, Sandrine BERNIER, Ewen GIBOIRE et Hinda HEFAÏSSIA).
- Vie de quartier (Dominique ARMANO-PELLAN, Marie-Pierre DORVILLE, Delphine BATALINE, Marie DESMONS-DOS SANTOS, Evin ASLAN et Benoit RICHER).

Elaboration du trajet de la balade urbaine.

La balade urbaine du quartier Montrouge Est, est prévue pour le mardi 25 juin 2024 à partir de 18h30. Les membres du comité sont invités à proposer un parcours. Le plan retenu l'an dernier est présenté aux membres à titre indicatif afin de donner une idée des parcours et distances réalisables.

Certains sites devront être visités puisqu'ils présentent des nouveautés ou feront l'objet d'un projet de réaménagement prochainement :

- Rue de la Vanne
- Œuvre De Gaulle, 1bd du Général de Gaulle

Les balades se terminent traditionnellement par un verre de l'amitié offert par la ville. Lieu retenu : Café 42. La balade devra donc se terminer à proximité.

Les membres du comité seront bien évidemment conviés à cette balade et pourront ainsi apporter leur concours à son bon déroulement.

Trajet adopté ensemble départ prévu sur la N20 à l'angle du Renault et fin au Restaurant le 42.

Le but est de suivre la N20, passer par les écoles, le parc Jean Moulin et la rue Danton.

Echanges, remarques et questions diverses.

Hormis les questions et remarques de Mme Hinda HEFAÏSSA, pas d'autres questions ou remarques ne sont parvenues au Pôle Démocratie participative.

Pour rappel : toutes les questions doivent parvenir par mail « comitedequartier@ville-montrouge.fr » au moins 15 jours avant la réunion

- Le toit de l'école primaire Aristide Briand est rempli d'eau. Depuis mon balcon je vois toute l'eau qui stagne depuis des mois ! Fort risque de dégâts des eaux qui sera encore plus compliqué et onéreux à résoudre si le problème d'évacuation de l'eau sur les toits n'est pas résolu + moustique à cause de la stagnation d'eau.

Réponse : La Ville a entamé les travaux de réfection de l'étanchéité vétuste sur l'école élémentaire Briand depuis le lundi 8 avril. Des évacuations en décentes EP (Evacuations Pluviales) sont également prévues pour éviter les stagnations et éliminer les présentes fuites récurrentes dans certaines classes.

- Travailler sur les motos et scooter qui se garent sur les trottoirs, n'importe comment et qui ne prennent pas d'amendes. Il faut rappeler que le stationnement sur le trottoir est interdit ! Comment la ville de Montrouge gère ce problème ? Projet de rendre le stationnement des 2 roues payant, comme à Paris ?

Réponses : le code de la route interdisant ce type de stationnement, un signalement à la Police municipale peut être effectué – les scooters étant régulièrement verbalisés sur les trottoirs quand cela est nécessaire. A noter que la ville installe des stationnements deux roues motorisés à chaque requalification de rue.

Concernant le stationnement payant pour les deux roues : pour l'instant, cette option n'est pas à l'ordre du jour et un nombre de places de stationnement 2 roues plus important serait alors nécessaire.

- Je trouve que la petite allée piétonne qui mène à l'école primaire et l'école maternelle n'est pas en bonne état et est même pas très réjouissante pour nos petits écoliers et nous-même. Pourquoi ne pas par exemple créer un projet pédagogique afin que les enfants eux même décoorent le muret via un projet artistique ? Ou bien que des pancartes, panneaux décoratifs, soient déposés sur le muret ? Que chacun des lampadaires soient peint d'une des couleurs de l'arc en ciel, au lieu de cet orange criard ? Une solution afin que le muret soit joli et festif.

Réponses : Une mise en relation avec les élus et artistes de la ville pour réfléchir à un projet peut être envisagé. Les Budgets participatifs peuvent également être une source de financement lors de la prochaine campagne.

- Gros problème de sécurité situé au niveau du petit carré vert en bas à droite du 26 boulevard du Général De Gaulle et à gauche de la crèche au 24. Il y a de nombreux trous très profonds et cela est très dangereux surtout sachant qu'ils sont accolés à la crèche Anne De Gaulle. J'y ai vu des petits bouts 'chou vouloir y marcher (lorsqu'il neigeait et que tout était recouvert d'un beau manteau neigeux) heureusement que j'ai expliqué le danger aux parents. Je ne comprends pas pourquoi rien n'est fait entre la mairie et IN'LI afin de résoudre ce problème extrêmement dangereux, de nombreux échanges ont eu lieu mais rien n'est fait.

Réponse : Ces jardinières sont sur le domaine privée. Il appartient au propriétaire d'intervenir.

- Beaucoup d'activités pour les enfants sont proposées à l'espace Colucci. Concernant notre quartier n'est-il pas possible d'ouvrir l'école, ou la maternelle, le week-end durant le temps d'activité des enfants, exemple cours de jeux d'échec pour les enfants, chants...

Réponse : la question des ouvertures des cours d'école a déjà été évoquée plusieurs fois et c'est un souhait de la Municipalité. En revanche pour l'instant, la ville n'est pas en mesure d'assurer l'ouverture et la fermeture des cours en dehors des temps d'école ou de périscolaire et pour des raisons de sécurité. Un partenariat avec les associations est nécessaire afin qu'elles puissent encadrer les activités.

A retenir

31 mai 2024 : fêtes des voisins à la caserne des pompiers. La pièce d'identité est obligatoire, étant donné que l'évènement se passe au sein d'une enceinte militaire.

01 juin 2024 : Porte ouverte de la caserne des pompiers.

14 septembre 2024 : forum des associations

Voir aussi l'annuaire des associations sur le site de la ville et l'offre de loisirs. Il y a également le forum des sports qui se tiendra le 15 juin 2024.

Remerciements de Monsieur Patrice ONDOUA et Monsieur Jacques MELEDJE pour les échanges. Ils mettent ensuite fin à la réunion à 20h30.

Contact :

comitedequartier@ville-montrouge.fr

Tout sur la Démocratie participative à Montrouge :

<https://jeparticipe.ville-montrouge.fr/>

Inscription à Actu'Montrouge, la Newsletter de la ville :

<https://www.ville-montrouge.fr/497-newsletter.htm>

Prochaine réunion du Comité de quartier fin septembre, début octobre. Le Pôle Démocratie participative s'engage à communiquer la date avant les vacances d'été.